

Une politique migratoire à définir

Le 11 septembre 2013, soit il y a de cela une année, le Maroc s'est engagé à mettre en oeuvre une série de réformes pour que sa politique migratoire corresponde aux «standards internationaux». Un an après, l'opération de régularisation des immigrés en situation irrégulière touche presque à sa fin et seuls environ 30% des dossiers ont été traités.

Benacher BENNAGHMOUCH

» Page 4



Immigration

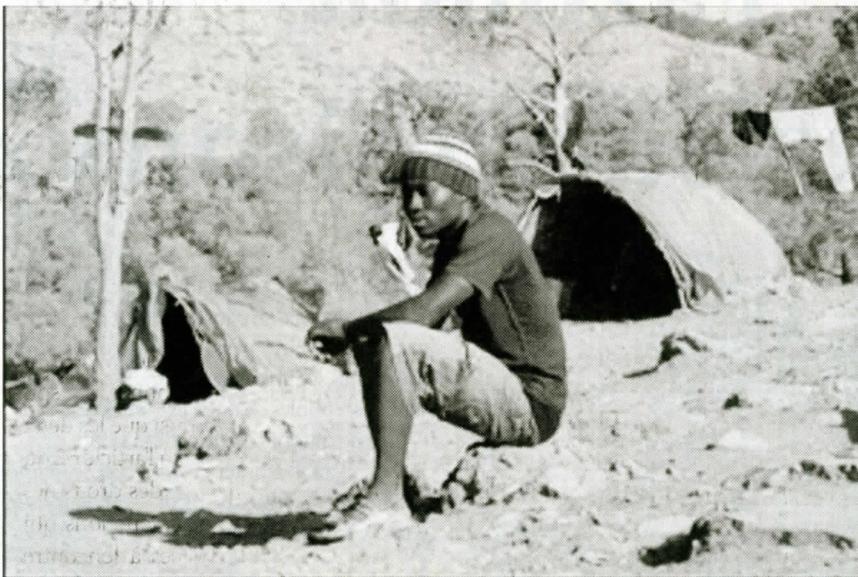
Une politique migratoire à définir

Le 11 septembre 2013, soit il y a de cela une année, le Maroc s'est engagé à mettre en oeuvre une série de réformes pour que sa politique migratoire corresponde aux "standards internationaux". Un an après, l'opération de régularisation des immigrés en situation irrégulière touche presque à sa fin et seuls environ 30% des dossiers ont été traités.

Alors que l'opération de régularisation des sans-papiers est toujours en cours, il importe de définir l'avenir des questions migratoires dans le royaume.

Les textes qui seront prochainement présentés au Parlement se veulent exemplaires en Afrique. Le Maroc instaurera des droits fondamentaux et des procédures claires, garantira la protection des victimes et des personnes vulnérables.

Ces projets de loi vont permettre de combler un vide juridique et d'apporter les réponses à cette problématique qu'il convient de percevoir comme une opportunité inouïe au service du leadership marocain dans la région. La politique migratoire au Maroc est nouvelle : En effet, de pays de transit, le Maroc s'est transformé en pays d'accueil, c'est dire la perception qu'ont de notre pays les populations d'Afrique de l'ouest. C'est une chose nouvelle pour le Maroc, mais la réponse à apporter se doit d'être humaine, foncièrement basée sur les droits de l'Homme qui passent par une mise à niveau juridique. Et pour cause. La réalité sur le terrain est différente et les actes à relents de racisme se multiplient. Le 29 août dernier à Boukhalef, des Subsahariens -dont une majorité de femmes et d'enfants- étaient victimes d'agressions commises par des jeunes. Un Marocain a même égorgé un Sénégalais à l'arme blanche.



Fort heureusement, des actes de cette nature demeurent isolés et ne sauraient remettre en cause l'engagement résolu du Maroc. Un engagement exprimé solennellement le mardi 10 septembre 2013, lorsque Sa Majesté le roi Mohamed VI a présidé une séance de travail exceptionnelle à Casablanca, pour donner ses orientations au gouvernement afin de procéder, sans délais, à l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action en accord avec les recommandations du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). "Les Hautes Orientations royales constituent une vision nouvelle de la politique migratoire nationale, humaniste, dans sa philosophie, globale dans son contenu, responsable dans sa démarche et pionnière au niveau régional".

L'Afrique, dernier des continents à ne pas avoir été conquis par l'économie mondialisée, pourrait rapidement être défriché. Car c'est là que les entreprises actives à l'international cherchent à se bâtir une position d'excellence. De plus, le

continent représente le plus haut potentiel de développement. Pour cette raison, une politique migratoire efficace est une arme dont le Maroc ne peut se passer pour conforter sa position de leader africain.

La question de l'immigration est devenue, depuis quelques mois, un sujet de premier plan dans notre pays. Le Maroc, inscrit dans une logique de positionnement en tant que leader de la région, a choisi comme pilier de son modèle économique, le capital HUMAIN, comme le rappelait le discours royal du 20 août dernier. Aux responsables de s'inscrire dans la continuité de cette stratégie nationale, les sanctions contre les actes de racisme doivent être exemplaires ! La création d'une logique d'assimilation est obligatoire. Les immigrés doivent se sentir chez eux au Maroc, pour l'intérêt de notre pays, sa richesse et son soft power, toute action contraire revient à se tirer une balle dans le pied et à œuvrer contre les intérêts de la nation !

Benacher BENNAGHMOUCH